

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

**GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION
TRANSFRONTALIERE
POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE**

**SIEGE : Mairie d'ETREMBIERES – Place Marc Lecourtier
74100 ETREMBIERES**

OBJET :

**MISE A JOUR DES
DUREES
D'AMORTISSEMENT
DES TRAVAUX ET
DES SUBVENTIONS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE**

Séance du : 12 décembre 2025

Convocation du : 03 décembre 2025

N°A-2025-28

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 14

Présidente de séance : Madame Anny Martin

Secrétaire de séance : Monsieur Christian Aebischer

Membres présents : Christian Aebischer, Badia Chalel, Marc Châtelain, Christian Dupessey, Dominique Frei, Bertrand Konate, Béatrice Manzoni, Anny Martin, Jean-Marie Martin, Christine Ricci, Jean-Michel Vouillot,

Membres représentés :

Patrick Antoine par Sandra Salvatgé suppléante
Roxane Dupommier par Ingrid Carini suppléante,

Membre excusé : Gabriel Doublet,

Vu l'article L2321-2-27 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de l'Assemblée du GLCT TS n°2009-30 du 27/11/2009 ;

L'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement technique ou de toute autre chose. Les amortissements constituent une dépense obligatoire pour tous les budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux.

Les subventions reçues servant à financer un équipement amorti doivent être reprises au même rythme que les amortissements.

Les durées d'amortissement sont fixées par l'assemblée délibérante. L'assemblée du GLCT du Téléphérique du Salève a fixé les durées d'amortissement en novembre 2009, par sa délibération n°2009-30.

La réhabilitation des gares du Téléphérique du Salève, conduite entre 2020 et 2025, implique un amortissement par composants afin de refléter la durée de vie spécifique de chaque élément. Le tableau des durées d'amortissement doit en conséquence être actualisé.

L'assemblée, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de mettre à jour le tableau des durées d'amortissement, conformément au tableau joint en annexe.

La présente délibération remplace, à compter du 1^{er} janvier 2026, la délibération n°2009-30, devenue incomplète.

La Présidente,
Anny Martin

Signé électroniquement par : Anny
MARTIN
Date de signature : 16/12/2025
Qualité : GLCT - Présidence

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente du GLCT TS dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse du GLCT TS, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

Durées d'amortissement - Budgets norme M43 - Services publics locaux de transport de personnes Applicables au 1er janvier 2026

Compte	Libellé	Durée amortissement	Commentaire	Compte d'amortissement
13* Subventions reçues	Subventions reçues	Selon la durée d'amortissement du bien auquel la subvention est liée	Les subventions d'équipement financent soit un équipement déterminé, soit un ensemble d'équipements. Elles s'imputent aux comptes 131*.	139*
1311	Les subventions qui financent la réhabilitation des gares haute et basse (chantier 2020-2025)	10 ans		13911
1312		25 ans		13912
1313		30 ans	Feder	13913
1317		33 ans		13917
13188		20 ans	Interreg	139188
		50 ans		
2031	Frais d'études	5 ans	Les frais d'études effectués en vue de la réalisation d'investissements sont imputés au compte 2031. Dans le cas contraire, on utilise le compte 617. Si les études sont suivies de travaux, elles sont intégrées au coût des travaux. Si les études imputées en 2031 ne sont pas suivies de travaux, elles sont amorties sur 5 ans	28031
2033	Frais d'insertion	5 ans	Frais de publication et d'insertion des appels d'offres dans la presse engagés de manière obligatoire dans le cadre de la passation de marchés publics relatifs aux marchés d'investissement. Ces frais sont amortis si le projet n'aboutit pas. Les frais d'insertion relatifs aux marchés de fonctionnement s'imputent au compte 6231 annonces et insertions.	28033
2051	Concessions et droits assimilés	2 ans	Logiciels et licences	2805
2088	Autres immobilisations incorporelles	5 ans		28088
2111	Terrains nus	non amortissable	Acquisition de terrains nus et tous travaux effectués sur ce terrain (déplacement de compteurs gaz/elec,...)	non amortissable
2115	Terrains bâtis	non amortissable	Aquisition de terrains avec une construction en dure et tous travaux effectués sur ce terrains (démolition, déplacement de compteurs,...)	non amortissable
2118	Autres terrains	non amortissable		non amortissable
2121	Agencements et aménagements de terrains nus	30 ans		28121
2125	Agencements et aménagements de terrains bâtis	30 ans		28125
2128	Agencements et aménagements autres terrains	30 ans		28128

Compte	Libellé	Durée amortissement	Commentaire
2131	Bâtiments (construction) - Dont Réhabilitation des gares haute et basse (2020-2025)	30 ans	Agencements et aménagements de terrains nus
			Agencements et aménagements de terrains bâtis
			Agencements et aménagements autres terrains
		10 ans	Sécurité incendie
			Panneaux de communication
			Chambre froide
			pompe de relevage
			Mobilier
		20 ans	Ascenseurs
			Chauffage - ventilation
			Installations électriques
			Aménagements intérieurs
			Menuiseries extérieures
			Menuiseries intérieures
			Toiture - étanchéité
			Visserie
		25 ans	Cloisons
			Façade
			Plafonds
			Voirie - réseaux divers (VRD)
		30 ans	Carrelage
			Enduits
			Garde corps
			Peinture
		50 ans	Chape
			Charpente
			Curage, démolition, terrassement
Echafaudages			
Escalier			
Gros œuvre divers			
33 ans	Frais annexes aux travaux réhabilitation des gares haute et basse (dont frais études, annonces et insertions, et divers travaux complémentaires)		
2131	Bâtiments (acquisition)	50 ans	

Compte	Libellé	Durée amortissement	Commentaire	
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	20 ans	Installations chauffages / ventilation	28135
		20 ans	Appareil de levage/ascenseur	
		20 ans	Installations électriques	
		15 ans	Autres	
2138	Autres constructions	30 ans		28138
2141	Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments	30 ans		28141
2145	Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	15 ans		28145
2151	Installations complexes spécialisées	40 ans	Type remontées mécaniques (hors cabine et câbles)	28151
		20 ans	Autres	28151
2153	Installations à caractère spécifique	20 ans		28153
2154	Matériel industriel	10 ans		28154
2155	Outillage industriel	10 ans		28155
2156	Matériel de transport d'exploitation	20 ans	Type cabine de remontées mécaniques, câbles, ou autres	28156
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	10 ans		28157
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 ans	Dont notamment la cuisine du restaurant	28158
21711	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition terrains nus	non amortissable		non amortissable
21715	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition terrains bâtis	non amortissable		non amortissable
21718	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition autres terrains	non amortissable		non amortissable
21721	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition agencements et aménagements de terrains - terrains nus	30 ans		28172
21725	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition agencements et aménagements de terrains - terrains bâtis	30 ans		28172
21728	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition agencements et aménagements de terrains - Autres terrains	30 ans		28172
21731	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition Bâtiments	50 ans		28173
21735	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition Installations générales, agencements, aménagements des constructions	20 ans		28173
21738	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition Autres constructions	30 ans		28173
21741	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition Construction sur sol d'autrui - Bâtiments	30 ans		28174

Compte	Libellé	Durée amortissement	Commentaire	
21745	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Construction sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	15 ans		28174
21748	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Construction sur sol d'autrui - Autres constructions	30 ans		28174
21751	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Installations complexes spécialisées	20 ans		28175
21753	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Installations à caractère spécifique	20 ans		28175
21754	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Matériel industriel	10 ans		28175
21755	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Outillage industriel	10 ans		28175
21756	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Matériel de transport d'exploitation	20 ans		28175
21757	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	10 ans		28175
21758	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Autres Installations, matériel et outillage techniques	10 ans		28175
21782	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Matériel de transport	8 ans		28178
21783	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Matériel de bureau et informatique	10 ans	Matériel de bureau	28178
		3 ans	Matériel informatique	
21784	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Mobilier	10 ans		28178
21788	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Autres immobilisations corporelles	10 ans		28178
2181	Installations générales, agencements et aménagements d'autres immobilisations corporelles	15 ans		28181
2182	Matériel de transport	8 ans		28182
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 ans	Matériel de bureau	28183
		3 ans	Matériel informatique	
2184	Mobilier	10 ans		28184
2188	Autres immobilisations corporelles	20 ans	Chambre froide	28188
		5 ans	Matériel audiovisuel	
		10 ans	Panneaux de communication	
		10 ans	Autres	